

Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale
Samedi 29 avril 2017, de 9h30 à 16h30
A Marignane, hôtel Best Western

Les délibérations des commissions se font sous réserve de la validation du CDN
et ne pourront être rendues exécutoires qu'après cette acceptation.

Diffusion (PV + annexes) : Président de la FFESSM, Directeur Technique National, Présidents des Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Bureau de la CTN.

Pour information (PV sans annexe) : Autres membres du CDN, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale, Président de la Commission Environnement et Biologie Subaquatiques Nationale, Instructeurs Nationaux.

Représentation des régions :

Auvergne Rhône Alpes :	Anne-Solange DESSERTINE
Bourgogne, Franche Comté :	Jean-Marie VINATIER
Bretagne, Pays de la Loire :	Jean-Paul MARTEAU
Centre, Val de Loire :	Christian JOLIVET
Corse :	Arnaud ZARAGOZA
Côte d'Azur :	Hervé VILLALBA
Grand Est :	Laurent MARCOUX
Guadeloupe :	Jaco NADAL représenté par Yvon FAUVEL
Hauts de France :	François DESPRETS
Ile de France:	Patrick LAMERAT
Ile de La Réunion :	Eric CRAMBES représenté par Pascal CHAUVIERE
Martinique :	George ORTOLE représenté par Anne Solange DESSERTINE
Normandie :	Adrian DAVID
Nouvelle Aquitaine :	Dominique BISCARAT
Nouvelle Calédonie :	Jean-Marc MASSON, excusé, non représenté
Occitanie :	Bernard FABIANI
Polynésie Française :	Pascal LE COINTRE représenté par Jean-Christophe LAPEYRE
Provence, Alpes :	Claude DUBOC

Sont également présents :

Jean-Pierre VIGNOCCHI, délégué du Collège des IN,
Philippe MARTINOD, vice président de la CTN
Jérôme HLADKY, référent jeunes plongeurs
Pascal CHAUVIERE, référent Handisub
Jean-Pierre MONTSENY, référent recycleurs
Bertrand MARTIN, secrétaire de la CTN

Excusé :

Richard THOMAS, DTN

La réunion est animée par Eric HEBERT, président de la CTN.

1 Mot du Président

La réunion commence par un tour de table de présentation, Eric Hebert souhaite une olympiade fructueuse à l'ensemble des présents.

Puis il informe la commission de demandes de JL Blanchard, celui-ci rappelle que certains dossiers sont traités directement par le CDN avec prise d'avis de la CTN, c'est en particulier le cas pour les relations internationales de la FFESSM et ses partenariats avec des fédérations étrangères ou l'organisation de l'activité sur des territoires français dépourvus de CTR. D'autre part, il y a une commande de simplification du MFT et de la filière encadrant. Ensuite il est rappelé que les examens GP doivent comporter au moins une question portant sur l'utilisation des tables de plongées et une question sur les E.P.I. Enfin l'attention de la CTN est attirée sur la nécessité de remplacer, pour tous les diplômés concernés, le terme « aptitude à la RSE » par « aptitude à la RSE jusqu'à – 10m », de même la mention « MN 90 » par la dénomination exacte « tables fédérales établies à partir des tables MN 90 actualisées ».

2 Installation de la nouvelle CTN :

Présentation de l'équipe autour du Président, les deux Vice-Présidents, Philippe Martinod 1^{er} VP en charge du MF2, Christina Jolivet 2nd VP trésorier de la CTN, le secrétaire Bertrand Martin, les différents référents Jean-Pierre Montseny référent recycleurs, Pascal Chauviere référent handisub, Jérôme Hladky référent plongée jeunes, Laurent Marcoux référent de la CMPN. Cette liste est à compléter la CTN attend la nomination d'un référent SCA et celle d'un référent juridique.

Eric Hébert rappelle ensuite les règles de fonctionnement de la CTN, en particulier ce sont les Présidents de CTR qui ont la légitimité pour voter les décisions.

La mission principale de la CTN est de répondre aux demandes du CDN, il est important que ces commandes soient claires, mais la CTN est également une force de proposition. Le rôle du Président de CTN est de faire l'interface entre la CTN et le CDN, pour éclaircir les commandes de ce dernier et s'assurer de l'adhésion du même CDN lors des propositions de la CTN.

Eric rappelle ensuite ses engagements sur la transparence du fonctionnement de la CTN, sur la nécessité d'éviter autant que faire se peut le fonctionnement dans l'urgence, de prendre le temps de creuser les dossiers, de mener une réflexion sur la forme du travail de la CTN. Ainsi une réunion annuelle plus longue (un WE) peut-être envisagée, cela permet de travailler plus longtemps, de faire tourner cette réunion en région, l'aspect budgétaire doit pouvoir se résoudre car les régions ont souvent des possibilités d'hébergement bon marché. La proposition est mise à l'étude de ne pas systématiquement faire les réunions à Marianne, et de « faire tourner » l'une des réunions annuelles.

La mise en place d'outils de travail participatifs va se faire progressivement, pour les CTR lointaine (outre mer), la participation aux réunions via skype ou un système équivalent pourrait voir le jour. Une réflexion va être menée sur les outils de communication de la CTN, l'utilisation des réseaux sociaux par exemple doit sûrement être développée.

Relations avec le collègue : celui-ci est avant tout une ressource de compétences, il est important de bien utiliser cette ressource, en rappelant que le travail est effectué pour la CTN et nécessite un compte rendu à cette même Commission. Il faut surtout aller chercher les compétences pour les groupes de travail, aussi bien au sein du collège que dans les régions. L'important est de travailler en synergie entre la CTN et son collègue d'experts. A ce sujet, il semble judicieux de réfléchir à la gestion des candidatures INS pour l'olympiade et pas forcément de façon annuelle, en anticipant les besoins. Attention le renouvellement est actuellement assez lent, un « audit » va être effectué pour faire un état des besoins pour les 4 ans.

Pour le MF2, la mise en place d'une commission de travail sur les sujets est souhaitable pour aider et encadrer les INS lors de leur production, pour coordonner les sujets entre les différentes sessions d'examen et avoir des sujets prêts et disponibles rapidement. La base de données de sujets est un outil à mettre en valeur, en faisant attention à les maintenir à jour. Il faudra également mener une réflexion sur les outils d'évaluation, les différentes fiches, les améliorer autant que faire se peut et utiliser au mieux les retours des jurys. Ainsi les comptes rendus d'ateliers pourraient probablement être davantage exploités.

Il faut mettre au cœur de nos préoccupations les clubs et les bénévoles, qui ont de vraies demandes, sans opposer le monde associatif au monde professionnel qui a souvent pour lui une capacité d'adaptation plus marquée. Il faut défendre notre école de plongée qui est ambitieuse, qui vise à former des cadres autonomes, qui intègre tous les plongeurs et toutes les pratiques. Pour cela il va falloir repenser nos cursus de formations pour les plongeurs comme pour les cadres, ce qui est une demande institutionnelle, créer une banque d'outils utilisables pour les moniteurs. Souvent ces outils existent il faut les rassembler, ce sera aussi l'occasion de les « valider » ou « cautionner ».

Le travail de veille sur un certain nombre de sujets (handi, secourisme, jeunes et ados, environnement) va continuer, en particulier via les référents de la CTN. Le lien avec les autres commissions va être maintenu, en particulier via les référents des autres commissions (CMPN, Juridique, environnement et bio), de même le lien avec les brevets professionnels.

3 Les cursus fédéraux : document de présentation

Cela correspond à une commande institutionnelle pour rendre les cursus plus visibles, plus accessibles. Aujourd'hui le seul document disponible est le MFT, qui n'est pas toujours facile d'accès. Le CDN souhaite une mise en place avant l'été. Philippe Martinod présente un premier jet non encore mis en forme, l'idée est de fournir une structure à des professionnels de la communication pour une mise en forme efficace. Il s'agit de montrer l'ensemble des formations/niveaux, avec une navigation interne, un document simple et lisible qui n'a pas vocation à remplacer le MFT mais à présenter les cursus fédéraux sur un document numérique et non plus sur un document papier consultable en ligne. C'est bien un document de présentation et non de formation, qui devrait s'insérer sur le site de la fédération avec une mise à jour simple. (Cf annexe 1)

Validation du document à l'unanimité des présents et représentés.

4 Simplification du MFT, orientation, feuille de route, calendrier

La mise en place de l'outil précédent nous pousse à revoir le MFT, le constat est qu'il est parfois peu lisible, complexe, tout est mis sur le même plan, la solution peut-elle être l'éclatement du manuel avec une arborescence par grand type d'activités (plongée à l'air/ handisub/ plongée jeunes/ tek...)? Il faut rendre les cursus plus lisibles, donc plus simples, utiliser un vocabulaire plus accessible, les rendre plus fonctionnels avec des contenus de formation plus précis qui apparaissent clairement. La méthode proposée est de s'appuyer sur le lien prérogatives/compétences, de traduire cela en éléments techniques, théoriques et affectifs et de proposer des modalités d'évaluation. Proposition est faite de décliner pour tous les brevets la formation en compétences de base qui sont les compétences de départ qui seront développées un peu plus à chaque niveau et en compétences spécifiques liées au niveau. Cela pourrait nous amener à abandonner l'architecture actuelle par compétences identiques à tous les niveaux.

Lors du débat plusieurs remarques sont faites, elles portent sur la nécessité de conserver le principe de validation des acquis, mais une nouvelle architecture ne met pas en cause la possibilité de démontrer que par une activité autre une personne a acquis les compétences décrites. La simplification est une excellente chose, mais attention au risque de lassitude des moniteurs de terrain face aux changements permanents, d'où l'importance de commencer par les consulter (du E1 au E4) à travers « des groupes tests » en régions. Attention à ménager les cadres en évitant de sortir des modifications en milieu de saison.

Proposition est faite de créer un groupe de travail pour élaborer deux niveaux « tests » pour la ctn de septembre avec une expérimentation de terrain ensuite. C'est avant tout un travail de réécriture, pas un changement de fond. Le groupe sera piloté par C. Jolivet, il proposera deux niveaux (1 & 2) en septembre, phase de test à l'automne et retour du terrain en janvier 2018.

Vote : unanimité des présents et représentés

Concernant les cursus de moniteurs, ils sont perçus comme complexes, et parfois un peu loin d'une démarche de formation. Il pourrait être intéressant de décliner le stage initial en modules avec un volume horaire et non plus en nombre de jours ce qui donnerait de la souplesse et permettrait peut-être de relancer les certifications qui sont en baisse. Cela rentre dans un cadre plus large de rendre la formation plus modulaire. Du côté du stage en situation la démarche actuelle est très quantitative avec un nombre de séances impératif, il convient de réfléchir à une approche plus qualitative. La piste de modules (ex : pratique des débutants, enseignement théorie débutant...) est évoquée, avec un nombre de séances indicatif pour que le stagiaire remplisse les critères de réussite. Le livret pédagogique pourrait devenir modulaire avec des fiches téléchargeables. Pour les allègements cela ne pose aucun problème en validant les modules « allégés », les épreuves déjà faites... Pour le volume de formation, cela devient de la responsabilité du stagiaire qui choisi de faire (ou pas) des séances. Le modèle qui a été appliqué au MF 2 (stages initiaux et finaux obligatoires, plus de liberté pour le stage en situation) a montré son efficacité. Quelques soient les choix qui seront faits, la demande est de simplifier les formations, il faut explorer différentes pistes, cela va demander du temps. A court terme il n'est pas question de modifier les choses. Un groupe de travail est formé pour faire des propositions, rien ne sera modifié pendant la saison pour ne pas perturber les stagiaires encadrants en formation. Laurent Marcoux prend la direction de ce groupe. Les CTR doivent faire, pour la fin de l'année, un bilan de la situation actuelles des allègements, des résultats, prendre l'avis des candidats et des formateurs sur le cursus actuel.

5 Point et orientation concernant les cursus recycleurs

J.P. Montseny rappelle la situation actuelle, les projets vont s'appuyer sur un groupe de travail qu'il pilotera. En regardant ce qui se fait ailleurs et l'existant plusieurs axes de travail se dégagent. Il faut développer et rénover nos formations, revoir les cursus, réfléchir à une pratique plus « loisir » avec des prérogatives limitées. Une piste peut-être exploitée du côté du trimix à 40m (PTH40 prévu par le code du sport), cela permettrait également de donner des prérogatives de certification aux MF1. Il convient de développer des partenariats pour les nouvelles machines apparaissant sur le marché et réfléchir à la mise en place de passerelles d'une machine à une autre, voire pour répondre à une demande d'intégration des plongeurs qui ont des certifications autres que les certifications FFESSM. Enfin une réflexion doit être menée sur la lisibilité des cursus, les cartes éditées, la communication autour des formations recycleurs et de dynamiser un réseau de formateurs recycleurs.

6 Point et orientations concernant le filière Handisub

P. Chauviere fait un état des lieux, un tour d'horizon des formations existantes. Depuis 2011 et la création d'handisub un peu moins de 3000 certifications ont été effectuées, 85% de ces certifications sont des certifications de cadres.

7 Point et orientations concernant les jeunes plongeurs

J. Hladky rappelle qu'il y a également un référent au CDN, responsable des RIPE, qu'il y a une volonté de développer cette activité, que de nombreux outils existent. Il faut en premier lieu communiquer sur ceux-ci, les utiliser et ainsi les développer.

8 Point INS

En vue d'une réflexion sur la gestion des candidatures (cf supra), tour de table sur le recensement des INS potentiels région par région, la question est de connaître le vivier des INS pour l'olympiade . (21 candidats potentiels)

9 Nomination du nouveau référent national TIV

J.P. Montagnon arrête les fonctions de référent national TIV, Charlie GOUIN est proposé comme référent.

Vote : Accord à l'unanimité des régions présentes et représentées.

10 Plongée et diabète, proposition CMPN

Laurent Marcoux, référent de la CMPN auprès de la CTN, après une rapide présentation de la nouvelle composition de la CMPN présidée par Anne Henckes, retransmet une proposition de cette commission concernant la pratique de la plongée pour les diabétiques. Après une courte présentation des mécanismes du diabète, un rappel des conditions de pratiques fixées en 2004, le constat de l'absence d'accident depuis 2004 et les résultats d'une étude menée sur la pratique de la plongée chez les jeunes diabétiques, 2 propositions sont faites :

Proposition 1 : autoriser l'accès au PE 40 des plongeurs diabétiques aux conditions suivantes : être majeur, effectuer des plongées sans paliers, se limiter à une seule plongée par jour, avoir un seul plongeur diabétique par palanquée et respecter les conditions de surveillance et de pratique actuellement en vigueur à 20 mètres.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés

Proposition 2 : autoriser la pratique dès 14 ans pour les jeunes diabétiques insulino-dépendant (diabète de type 1) selon les mêmes conditions de surveillance et de pratique que pour les majeurs, avec accès au PE 20, et accès au PE 12 (pack découverte) qui lui peut aujourd'hui se faire sans certificat médical. Conformément à l'avis de la CMPN la CTN préconise dans ce cas l'ajout d'un certificat médical spécifique pour le pack découverte, pouvant aboutir au PE 12.

Vote : adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

11 Partenariat scubapro

François Desprets fait un point : la convention prévue entre la FFESSM et Scubapro n'est pas encore validée. Dès validation de cette convention, les Présidents de CTR recevront une liste de matériel avec des choix à effectuer. Ce matériel est mis à disposition pour 2 ans et reste la propriété de Scubapro, cependant chacun en est responsable. Lors de son remplacement une proposition est faite pour un rachat éventuel à un prix très intéressant. Pour les personnes qui prennent la dotation, il est rappelé qu'elles doivent l'utiliser en totalité. Ce partenariat est important (20 équipements pour la CTN). Ces dotations seront livrées au point de vente Scubapro choisi par le bénéficiaire. Conseil est donné d'assurer ce matériel. Cas particulier des CTR outre mer, les Présidents de CTR doivent récupérer leur matériel sur le territoire métropolitain. Un courrier sera diffusé dès signature de la convention.

Cela fait 2 ans que Scubapro propose des opérations commerciales vers les moniteurs, au départ IN, en 2016 vers les IR et les MF2, d'autres propositions vont être faites, il est possible que cela se décline pour les MF1.

12 Questions diverses

Philippe Martinod (Vice Président de la CTN) : Proposition de donner aux présidents de CTR un accès à l'espace collaboratif des IN (« omnispaces »), avec un dossier spécifique réservé à la CTN, l'espace comprend diverses pages et fonctionnalités pour travailler de façon plus aisée.

Jean-Paul Marteau (CTR Bretagne Pays de Loire) : suite à un souci lors de l'épreuve de mannequin d'un examen initiateur, demande à la CTN de se prononcer : faut-il absolument effectuer la prise décrite dans le MFT ou faut-il rester à « une prise réelle et utilisable » ?

Proposition est faite de modifier le MFT pour l'ensemble des cursus en remplaçant « prise réelle et utilisable » par « prise décrite ci-dessous »

Vote : unanimité des présents et représentés, non exprimé Ile de France (absent au moment du vote)

Jean-Paul Marteau (CTR Bretagne Pays de Loire) Lors de demande d'allègements pour des personnes titulaires d'un N4 ANMP, cela n'est pas prévu dans le texte qui stipule N4-GP. Faut-il modifier le texte ? La CTN remarque que les Présidents de CTR sont compétents pour gérer au cas par cas, sans nécessité de texte spécifique.

Dominique Biscarat (CTR Nouvelle Aquitaine) : Les référents régionaux TIV n'ont plus de visibilité sur ce qui se fait, ils souhaiteraient avoir un accès à ce qui est fait régionalement, idem pour les référents départementaux. La CTN appui et transmet cette demande

Dominique Biscarat (CTR Nouvelle Aquitaine) : est-il possible de préciser que le capelé de l'examen GP ne se fait pas avec le détenteur ?

Proposition d'ajouter dans le texte « l'utilisation du détenteur est interdite »

Vote : Unanimité des présents et représentés, non exprimé Ile de France (absent au moment du vote)

Dominique Biscarat (CTR Nouvelle Aquitaine) évoque le libellé suivant : «en première lecture, avant délibération, le candidat a obtenu au moins », figurant (page 17/48) dans les conditions permettant de conserver le bénéfice d'un ou plusieurs groupes d'épreuves du MF 2. Considérant que cette mention limite les prérogatives d'appréciation des cas particuliers lors de délibération de jury, qu'elle ne figure pas pour les autres niveaux, il propose de l'abroger. Après débat la proposition est mise au vote.

Vote : Contre Hauts de France, non exprimé Ile de France (absent au moment du vote), aucune abstention, adopté à la majorité des présents et représentés.

A.S. Dessertine (CTR Auvergne Rhone-Alpes) demande à ce que les documents soient transmis au moins une semaine avant la CTN.

J.P. Marteau (CTR Bretagne Pays de la Loire) informe la CTN de la demande d'organisation d'un MFEH2 en 2019 à Trebeurden.

Secrétaire de séance
Bertrand MARTIN

Président de la CTN
Eric HEBERT

